

# HCERES

Haut conseil de l'évaluation de la recherche  
et de l'enseignement supérieur

Formations et diplômes

## Synthèse des évaluations

### Champ "Droit, économie, gestion"

- Université de Pau et des Pays de l'Adour (UPPA)

# HCERES

Haut conseil de l'évaluation de la recherche  
et de l'enseignement supérieur

Formations et diplômes

*Pour le HCERES,<sup>1</sup>*

Didier Houssin, président

*Au nom du comité d'experts,<sup>2</sup>*

Xavier Galiegue, président du comité

---

En vertu du décret n°2014-1365 du 14 novembre 2014,

<sup>1</sup> Le président du HCERES "contresigne les rapports d'évaluation établis par les comités d'experts et signés par leur président." (Article 8, alinéa 5)

<sup>2</sup> Les rapports d'évaluation "sont signés par le président du comité". (Article 11, alinéa 2)

## Présentation

Le champ *Droit, économie, gestion* constitue l'un des trois champs retenus pour structurer l'offre de formation de l'Université de Pau et des Pays de l'Adour (UPPA) dans le cadre de la Communauté d'Universités et d'Établissements d'Aquitaine (CUEA). Il couvre les UFR de droit, économie, gestion de Pau et la Faculté Pluridisciplinaire de Bayonne-Anglet-Biarritz, l'IAE de Pau-Bayonne ainsi que l'IUT de Bayonne. Il est adossé aux laboratoires de recherche de l'UPPA, le Centre de Recherche et d'analyse juridique (CRJA) et le Centre de Documentation et de Recherches Européennes (CRDE) en droit, le Centre d'analyse théorique et de traitement des données (CATT) en économie et le Centre de recherche en gestion (CREG) en gestion.

Le champ Droit, économie, gestion présente une offre complète et cohérente de formations articulant des licences généralistes, des masters, et des licences professionnelles (LP), avec un 1<sup>er</sup> semestre commun aux trois licences généralistes Droit, Economie-Gestion et Administration économique et sociale (AES) sur ses deux sites (Pau et Bayonne) à l'exception de cette dernière, proposée sur le seul site de Pau. Ces mentions se différencient ensuite, pour aboutir à un ensemble de cinq masters de droit (*Droit public et privé*), d'économie (*Economie appliquée*), de gestion (*Management*) et d'affaires européennes et internationales qui en constituent un débouché naturel et qui couvrent largement leur domaine. A ce cursus généraliste s'ajoutent six licences professionnelles, portées principalement par l'IUT de Bayonne, la Faculté pluridisciplinaire de Bayonne, l'IAE sur son site de Pau, et la Faculté de droit, d'économie et de gestion de Pau.

Le champ *Droit, économie, gestion* de l'UPPA recouvre une offre de formation de proximité sur un territoire frontalier, disposant d'un potentiel élevé d'emplois industriels et de services, mais aussi d'une attractivité résidentielle forte. Un accent particulier est porté dans l'offre de formation sur son aspect interculturel et son ancrage territorial, en particulier sur les licences professionnelles *Management de l'événementiel* et *Industrie agroalimentaire, alimentation : valorisation des produits du terroir*, et sur le master *Affaires internationales et européennes*.

## Synthèse de l'évaluation des formations

Le projet pédagogique du champ *Droit, économie, gestion* repose sur une spécialisation progressive à partir d'un 1<sup>er</sup> semestre commun aux trois licences généralistes. Cette spécialisation n'enferme pas toutefois les étudiants dans un cursus linéaire, qui gardent à l'issue de leur licence un large choix de spécialités dans les mentions des masters locaux de droit (*public et privé*), économie (*Economie appliquée*) et gestion (*Management*). Une mention particulière doit être faite au master d'affaires européennes et internationales, porté par la Faculté Pluridisciplinaire et l'IAE de Bayonne, qui peut accueillir des étudiants issus des trois licences du domaine pour leur donner une formation pluridisciplinaire à dominante juridique dans le domaine international. Enfin, l'offre de licences professionnelles s'avère aussi particulièrement large et variée. Elles répondent toutes à une demande locale de formation diplômante, le plus souvent à destination d'étudiants issus de formations courtes (essentiellement des étudiants issus de BTS, d'IUT ou d'autres formations), sur des fonctions spécifiques (adjoint de direction PME/PMI, sciences et techniques de la gestion salariale, chargé de clientèle professionnelle), ou sur des domaines particuliers (management de l'événementiel, valorisation des produits du terroir, logistique de distribution).

Dans le domaine des licences généralistes et des masters, l'offre de formation, est, selon les cas, assurée sur un site unique (licence AES à Pau, masters de droit privé et public, et d'économie appliquée à Pau, master d'affaires européennes et internationales à Bayonne), dupliquée entre les sites de Pau et de Bayonne (licences de droit et d'économie-gestion), ou partagées entre ces sites (master de management). Dans ce dernier cas, les cursus font apparaître des divergences entre les différents sites, notamment en droit où les programmes et choix d'options diffèrent sensiblement sur les trois années du cursus. A l'inverse, en licence d'économie-gestion le maintien de quatre parcours en parallèle sur les deux sites apparaît comme une contrainte qui pourrait être relâchée pour permettre une plus grande diversité de l'offre de formation.

Dans le domaine de l'aide à la réussite, l'UPPA constitue une offre de formation de proximité pour une population locale, souvent issue de milieux défavorisés, ayant eu pour une partie d'entre elle un accès récent à l'enseignement supérieur, (le taux d'étudiants boursiers est de 37 %). De ce fait, les trois mentions de licence générale ont mis en œuvre différents dispositifs d'accompagnement des étudiants (tutorat, professeurs référents, parcours de remédiation, entretiens d'orientation), avec des résultats significatifs pour les licences d'économie-gestion et surtout de droit, qui présentent des taux d'échec et d'abandon relativement faibles pour ces disciplines ; ce qui n'est pas le cas de la mention AES à Pau, qui accueille le plus grand nombre de bacheliers technologiques et professionnels, le plus souvent en situation de décrochage. De ce point de vue, il faut s'interroger sur la pertinence de l'existence d'un 1<sup>er</sup> semestre commun aux trois licences généralistes du champ, qui aboutit concrètement à réduire très fortement la proportion de travaux dirigés au profit d'enseignements magistraux.

Le suivi des étudiants bénéficie de la taille moyenne des effectifs de l'UPPA sur chacun de ses sites. Par contre, on observe une certaine déperdition des effectifs entre les trois années des licences d'économie-gestion et d'AES, ce qui pose la question de leur attractivité, notamment pour cette dernière qui ne dispose pas de débouchés clairement identifiés en master. Dans le cas de la licence d'économie-gestion, cette déperdition porte sur le passage en master d'économie appliquée qui est confronté à la concurrence des masters des Universités de Bordeaux et de Toulouse. Pour les autres masters, selon les cas certains présentent un recrutement local fort, comme en management ou en droit public, d'autres sont au contraire largement ouverts à des étudiants issus d'autres universités comme pour le master de droit privé qui dispose de spécialités rares ou d'affaires européennes et internationales. Enfin, il faut aussi noter que si les masters et licences professionnelles ont des taux de réussite élevés, certaines formations présentent ponctuellement des taux anormalement faibles qui posent la question de leur recrutement : c'est le cas notamment de la licence professionnelle *Sciences et techniques de la gestion salariale*, ou du master *Economie appliquée*.

L'insertion professionnelle des étudiants s'avère globalement satisfaisante pour les licences professionnelles et pour les masters. Pour les licences professionnelles, cette situation n'est pas surprenante, même si pour certaines d'entre elles cette insertion porte sur des domaines ne leur correspondant pas directement pour une part significative des diplômés, comme pour les LP *Management de l'évènementiel* ou de *Produits du terroir*. Le positionnement de ces licences peut toutefois sembler problématique lorsqu'on considère qu'elles aboutissent pour certaines d'entre elles, les plus sélectives, à un nombre significatif de poursuite d'études (28 % pour la licence de management de l'évènementiel, un taux à peine plus bas pour la LP *Adjoint de direction PME/PMI*) qui ne font pas partie de leurs objectifs. Pour les masters, les spécialités des masters de droit public et de management présentent aussi des taux d'insertion satisfaisants, tandis que les taux d'insertion des autres masters varient beaucoup selon les spécialités ; ce qui ne permet pas d'en tirer une appréciation d'ensemble.

Du fait de sa situation géographique frontalière, l'Université de Pau et des Pays de l'Adour revendique une ouverture internationale et interculturelle, qui reste cantonnée à un nombre limité de formations, comme le master d'affaires européennes et internationales qui présente même une spécialité *Coopération transfrontalière et inter-régionale*, et la LP *Logistique de distribution*, qui s'appuie sur des coopérations transfrontalières avec des universités basques et espagnoles, ainsi qu'avec des universités d'Amérique latine. On retrouve aussi une ouverture internationale dans certaines spécialités des masters de droit public et privé, dans le parcours international de la licence d'économie-gestion et dans la licence de droit, qui autorise des mobilités transfrontalières dès le 2<sup>ème</sup> semestre. Par contre, pour les autres formations, le trilinguisme revendiqué de l'offre de formation ne va pas plus loin que l'enseignement d'une 2<sup>ème</sup> langue vivante, souvent optionnelle et l'ouverture internationale reste faible : elle est quasi nulle pour les autres licences professionnelles, faible pour la licence AES, et pour les autres masters, où elle ne va pas au-delà de mobilités Erasmus en faibles effectifs.

La composition des équipes pédagogiques respecte en général les proportions habituelles d'enseignants-chercheurs, d'enseignants du secondaire ou de vacataires, et de professionnels, avec une prédominance des premiers pour les licences généralistes et une part plus importante des professionnels dans les licences professionnelles et les masters. Pour certaines licences professionnelles, on observe une prédominance des professionnels, comme pour la LP *Sciences et techniques de la gestion de paie*. A l'inverse, dans certaines formations l'implication des professionnels dans le pilotage de la mention ou de la spécialité n'est pas toujours précisée et pourrait être renforcée, comme pour la LP *Logistique de distribution* ou la LP *Adjoint de direction PME/PMI*. Quant aux parcours recherche des différents masters, ils disposent sur les deux sites de la présence des enseignants-chercheurs des laboratoires de l'UPPA, ainsi que de celle d'enseignants-chercheurs étrangers bénéficiant des différentes coopérations inter-frontalières et internationales engagées avec des universités étrangères.

En ce qui concerne le pilotage des formations, un effort louable de clarification a été réalisé, par la généralisation des conseils de perfectionnement dans les formations tournées vers l'économie et la gestion, à savoir les masters de management, d'affaires européennes et internationales, d'économie appliquée et les licences d'économie-gestion et d'AES, ainsi que les licences professionnelles portées par l'IAE et l'IUT de Bayonne-Pau, à l'exception des LP *Adjoint de direction PME/PMI* et *Valorisation des produits du terroir*. Cette création a obéi pour les formations de l'IAE à l'obligation de se conformer au label Qualicert du réseau des IAE. Par contre, les modalités de fonctionnement de ces conseils ne sont pas toujours bien précisées. De même, les formations de droit, en licence et master, ne disposent pas de tels conseils et ont de ce fait un pilotage plus flou. Ce sentiment est renforcé par la couverture très large du master de droit privé, qui regroupe pas moins de quatre spécialités et cinq parcours, et apparaît plus comme une juxtaposition de spécialités plutôt que comme une mention à part entière. Quant à l'évaluation des enseignements et des formations, si elle est prévue par l'observatoire des étudiants, il est difficile d'en estimer la portée formation par formation.

## Avis du comité d'experts

Le champ *Droit, économie, gestion* de l'Université de Pau et des Pays de l'Adour recouvre un ensemble complet d'enseignements dans le domaine des disciplines économiques, juridiques et de gestion, en licence et en master. Il accueille aussi un nombre conséquent de licences professionnelles, tournées vers la satisfaction de besoins locaux, et accueillant majoritairement des étudiants issus de formations courtes. Il s'agit donc d'une offre de formation de proximité, avec un fort ancrage territorial, qui permet aussi bien aux étudiants d'accéder à des formations longues qu'à des cursus professionnalisants courts sur deux sites ayant chacun leur spécificité. Leur localisation frontalière a permis de développer des coopérations transfrontalières et internationales, qui restent encore limitées. Par contre, le caractère multi-site de l'offre de formation, qui est dispensée sur cinq sites différents (les deux facultés de Pau et de Bayonne, l'IAE de Pau-Bayonne et l'IUT de Bayonne), pose des problèmes de coordination, lorsque les formations sont dupliquées comme pour les licences généralistes (à l'exception de la licence AES). Elle limite aussi les possibilités de mutualisation, même si de fait les campus de Pau et de Bayonne réunissent la majorité des étudiants dans les licences de droit, d'économie et d'AES.

L'offre de formation du champ *Droit, économie, gestion* de l'UPPA est aussi soumise à la concurrence d'universités proches de plus grande taille et plus prestigieuses, qui proposent des formations proches, voire similaires. Cette concurrence affecte peu les formations de droit et de gestion, qui parviennent à préserver un large vivier d'étudiants pour alimenter leurs masters, et sont parvenus à maintenir des spécialités à forte visibilité notamment en droit public et privé, ou en affaires européennes et internationales. Par contre, ce n'est pas le cas du cursus en économie, qui connaît une érosion de ses effectifs entre la licence et le master, et de celui de la licence AES, pour lesquels une réflexion devrait être engagée pour parvenir à une meilleure attractivité.

## Conclusions

### Points forts :

- Une offre de formation de proximité généraliste complète et cohérente, multi-site, sur l'ensemble du domaine *Droit, économie, gestion*.
- Des formations professionnalisantes de proximité.
- Des équipes pédagogiques de qualité.
- Un fort ancrage territorial.
- Des dispositifs d'accompagnement des étudiants efficaces.

### Points faibles :

- La faible attractivité de certaines mentions.
- Des taux d'échec et d'abandon encore trop élevés dans certaines formations (licence AES, LP *Sciences et techniques de la gestion salariale*, master d'économie appliquée).
- Un positionnement problématique de certaines licences professionnelles, entre leurs dimensions professionnelle et universitaire.
- Des difficultés de coordination entre sites.
- Le pilotage flou de certaines formations, notamment en droit.
- Une ouverture internationale encore faible, et une interculturelité plus revendiquée qu'effective.

### Recommandations :

Pour maintenir l'attractivité de l'offre de formation, il faut continuer d'ancrer les masters dans leur territoire et dans les domaines d'excellence de leurs laboratoires, en créant des spécialisations visibles et fortes, notamment dans le domaine de l'économie. Ces spécialisations peuvent aussi s'appuyer sur des coopérations transfrontalières et internationales, qui doivent être encouragées. Une réflexion devrait être aussi menée sur le positionnement de certaines licences professionnelles, et notamment sur leur équilibre entre les enseignements professionnels et universitaires. Il conviendrait aussi de renforcer les dispositifs d'aide à la réussite en licence, notamment en licence AES, en créant des parcours spécifiques ou en encourageant des réorientations vers des filières courtes. Enfin, il serait judicieux de rendre plus transparent le pilotage des formations par la généralisation des conseils de perfectionnement, et de l'évaluation des enseignements.

# Observations de l'établissement

**REPONSE GENERALE de l'UFR Droit Economie Gestion**

Le rapport aborde à la fois les formations en Licence et en Master du Domaine Droit, Economie et Gestion.

Concernant les licences plusieurs remarques du Comité appellent des précisions.

- L'UFR Droit, Economie et Gestion (DEG, campus de Pau) a mis en place depuis plusieurs années un semestre 1 commun aux trois filières, Droit, Economie et Gestion et Administration Economie et Sociale (AES). Ce choix répond à une double motivation. Il s'agit en premier lieu de donner la possibilité aux étudiants de première année qui découvrent l'Université et peuvent hésiter dans leurs choix, de changer d'orientations à la fin de ce semestre commun. Or les observations montrent que selon les filières entre 10 et 15 % des étudiants se réorientent effectivement à la fin de semestre 1, ce qui contribue à une meilleure réussite de ces étudiants. En second lieu, ce semestre commun permet des mutualisations d'enseignements et donc offre une marge des manœuvres supérieures pour proposer davantage de travaux dirigés aux étudiants.
- L'UFR DEG de Pau et l'UFR Pluridisciplinaire de Bayonne proposent une licence économie gestion. Il ne s'agit pas comme indiqué dans le rapport de quatre parcours, mais d'un parcours commun aux deux UFR (« économie et gestion d'entreprise ») et de deux parcours spécifiques, « gestion comptable et financière » à Pau, « management international » à Bayonne.

Concernant les Masters, plusieurs précisions doivent être apportées.

- Il est rappelé que les Masters sont adossés aux laboratoires de recherche de l'UPPA dans le domaine. Aussi il conviendrait de corriger dans la présentation des erreurs dans les acronymes. Elles concernent le centre de Documentation et de Recherches Européennes, le CDRE et non le CRDE, ainsi que le Centre de Recherche et d'Analyse Juridique, le CRAJ et non le CRJA.
- Le rapport oublie totalement de mentionner les centres de recherche en droit public de l'UFR de PAU sur lesquels plusieurs Masters sont adossés (« Droit et contentieux publics » et « Administrations territoriale, sanitaire et sociale ». Il s'agit de Pau Droit Public (PDP) et de l'Institut d'études ibérico-américaine (IEZIA).
- Il faudrait préciser enfin, que si le master de Bayonne d'affaires européennes peut accueillir des étudiants des 3 filières, c'est aussi le cas du master Cadres du Secteur Sanitaire et Social de l'UFR DEG de Pau.

L'équipe sera attentive à donner suite, au cours du quinquennal, aux recommandations formulées par le comité.



## **REPONSE s'appuyant sur les commentaires de l'Observatoire des Etudiants (ODE)**

### **Point n°1**

« Quant à l'évaluation des enseignements et des formations, si elle est prévue par l'observatoire des étudiants, il est difficile d'en estimer la portée formation par formation. »

Les composantes du champ disciplinaire visé n'ont pas de difficulté à estimer la portée de l'évaluation des enseignements formation par formation, dans la mesure où l'ODE produit chaque année des bilans, formation par formation.

Voir : <http://ode.univ-pau.fr/live/Evaluation-enseignements/liste+>

\*\*\*\*

### **Point n°2**

« Il serait judicieux de rendre plus transparent le pilotage des formations par la généralisation des conseils de perfectionnement, et de l'évaluation des enseignements. »

A l'IAE, l'évaluation des enseignements est systématique depuis plus de 5 ans.

A l'UFR DEG, depuis la rentrée 2014, avec l'appui technique de l'ODE, l'évaluation des enseignements a été systématisée en licence, et les résultats agrégés font l'objet d'un examen en conseil de perfectionnement et en conseil d'UFR.

## **REPONSE sur les commentaires portant sur le Master Economie Appliquée**

### **1. Attractivité de la formation**

Le Master Economie Appliquée comporte deux spécialités : la spécialité Chargé d'Etude Economique et de Marché (CEEM) et la spécialité Economie Internationale et Développement (EIED). Ces deux spécialités EIED et CEEM qui composent la mention ont un positionnement unique dans la région et rare à l'échelle nationale :

- Le master CEEM est l'unique Master de chargé d'études économiques de la région Aquitaine et de la région Midi Pyrénées. Au niveau national, seuls 5 masters existent dans ce domaine. Il n'y a donc pas, au niveau régional, de master équivalent.

- Le master EIED offre des enseignements proposés uniquement dans 2 masters au niveau national : Universités de Paris-Dauphine (mention « économie internationale et développement ») et d'Auvergne (mention « analyse économique et développement international »).

Ces deux masters sont donc bien différenciés des masters offerts par les Universités de Bordeaux et de Toulouse.

De plus, les grandes orientations scientifiques de la spécialité (EIED) sont celles du centre de recherche en économie de Pau, le CATT (économie de l'intégration européenne, macroéconomie internationale, détermination des taux de change, théories et analyse empirique du commerce international, économie du développement et impact de la libéralisation sur la pauvreté) ancrant ainsi la spécialité EIED dans les domaines d'excellence du laboratoire, par ailleurs très bien évalué par le comité de visite HCERES qui souligne, dans son rapport, la pertinence des choix de thèmes de recherche du CATT et la qualité de ses travaux de recherche, ainsi que la très bonne articulation avec la formation.

Il est vrai qu'il existe une déperdition sur le passage de la licence d'économie-gestion : outre l'attrait des grandes métropoles, les étudiants semblent inquiets d'une spécialisation dès la première année de master. Pour y remédier, nous proposons dans la nouvelle offre de formation une année de M1 très largement mutualisée et une spécialisation entre ces deux Masters à partir de la seconde année de Master uniquement.

### **2. Taux de réussite ponctuellement faibles**

Un nombre d'étudiants dont la qualité des dossiers est difficilement appréciable est accepté en provenance des universités étrangères et peut conduire ponctuellement à des taux d'échecs plus importants.

Ces taux de réussite faibles portent principalement sur la première année de Master ; la seconde année est composée essentiellement des individus sélectionnés durant la première année et a donc un taux d'échec beaucoup plus faible.

**Serge REY**

**Doyen de l'UFR Droit Economie et Gestion**



## **REPONSE de l'IUT de BAYONNE**

Dans les commentaires figurant en page 3 au sein du rapport de l'HCERES sur l'université de Pau et des pays de l'Adour (document Synthèse des évaluations, Champ Droit Economie, Gestion), on trouve un deuxième paragraphe avec les observations suivantes :

L'insertion professionnelle des étudiants s'avère globalement satisfaisante pour les licences professionnelles et pour les masters. Pour les licences professionnelles, cette situation n'est pas surprenante, même si pour certaines d'entre elles cette insertion porte sur des domaines ne leur correspondant pas directement pour une part significative des diplômés, comme pour les LP *Management de l'événementiel* ou de *Produits du terroir*. Le positionnement de ces licences peut toutefois sembler problématique lorsqu'on considère qu'elles aboutissent pour certaines d'entre elles, les plus sélectives, à un nombre significatif de poursuite d'études (28 % pour la licence de management de l'événementiel, un taux à peine plus bas pour la LP *Adjoint de direction PME/PMI*) qui ne font pas partie de leurs objectifs. Pour les masters, les spécialités des masters de droit public et de management présentent aussi des taux d'insertion satisfaisants, tandis que les taux d'insertion des autres masters varient beaucoup selon les spécialités ; ce qui ne permet pas d'en tirer une appréciation d'ensemble.

La présentation qui est faite concernant la licence professionnelle Commerce, spécialité *Management de l'événementiel* à ce niveau passe sous silence des informations qui méritent d'être explicitées.

- L'insertion professionnelle est mesurée chaque année et permet de distinguer les débouchés correspondant *au sens strict* avec la spécialité du diplôme (l'intitulé de la fonction occupée intègre principalement la gestion d'événements), sachant que les autres fonctions occupées sont, pour l'essentiel, relatives à des professions de nature commerciale pour laquelle la gestion de l'événementiel peut parfaitement intervenir (mais non en fonction principale).
- A une époque où les formations de type masters professionnels portant sur l'événementiel ou la communication d'entreprise se développent (notamment dans les départements *Gestion*), certains de nos étudiants ayant obtenu des moyennes générales au-delà de 13 sur 20 sont tentés par le statut cadre et se proposent de constituer des dossiers en vue d'un master. La proportion de ces étudiants par rapport au total des diplômés dans notre licence professionnelle reste (comme le montrent les chiffres) nettement minoritaire. De plus, le recours progressif au contrat de professionnalisation (notamment cette année) aura comme tendance naturelle de faire baisser cette proportion puisqu'elle débouche « encore plus » sur l'emploi à Bac+3.

**Bernard GUILLON**

Responsable de la licence professionnelle *Management de l'événementiel*

Département *Techniques de commercialisation*

Sous couvert de M. Thierry NODENOT, Directeur de l'IUT de Bayonne

21 place Paul Bert

64100 Bayonne